

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2025

Nuit européenne des musées : aucune autorisation pour le Musée taurin

Une tromperie vient d'être mise au jour par le COLBAC (Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida) concernant la prétendue participation du Musée taurin, dirigé par l'Union Taurine Biterroise (UTB), à la Nuit européenne des musées du 17 mai 2025.

En diffusant sur sa page Facebook une publication laissant croire qu'elle prenait part à cet événement officiel, alors qu'elle ne figurait pas dans l'agenda régional établi par le ministère de la Culture, l'UTB a induit le public en erreur. (voir ci-dessous)

Aucune démarche d'inscription n'avait en réalité été effectuée auprès du ministère, et **aucune validation n'avait été accordée**. (voir ci-dessous)

La participation à la Nuit européenne des musées est conditionnée à une demande préalable et à une validation expresse par la coordination générale de l'événement sous l'égide du ministère de la Culture.

L'Union Taurine Biterroise a ainsi utilisé sans autorisation le kit de communication et le logo officiel du ministère de la Culture, en violation des règles strictes encadrant l'usage de ces éléments institutionnels.

Cette usurpation a été décelée par le COLBAC, qui a interrogé le ministère de la Culture, puis saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Pour Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC : « Une telle démarche démontre non seulement le manque de rigueur et d'honnêteté de l'Union Taurine Biterroise, mais surtout une volonté de profiter indûment de la notoriété d'un événement national afin de se donner une légitimité et d'attirer, par ce

biais, un public mystifié ».

Le COLBAC reste pleinement mobilisé face à toute tentative de **récupération d'événements culturels officiels** pour promouvoir une pratique fondée sur la violence et la mise à mort d'animaux.

La cruauté ne sera jamais de la culture : la corrida n'est ni reconnue par le ministère de la Culture, ni inscrite à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de la France.

Si elle perdure encore dans quelques villes, ce n'est que par le **soutien politique de certains élus** et par le maintien d'une exception pénale locale, qui permet à des sévices sur animaux d'échapper au droit commun, une situation profondément choquante et indigne d'un État de droit.

Contact presse :

Sophie Maffre-Baugé, présidente COLBAC

Tél. : 06 48 25 64 91

Courriel : contact@colbac.info

Site : www.colbac.info

Le COLBAC a pour but final l'abolition de la corrida. Né à Béziers en 1993, il œuvre plus spécifiquement pour la fin des corridas dans le Biterrois. Il alerte, informe, sensibilise la population sur la barbarie tauromachique, ses victimes, ses soutiens directs et indirects. Il interpelle les pouvoirs publics. Il s'oppose à la propagande et à la désinformation du milieu taurin, ainsi qu'à la justification de la torture animale comme relevant d'un art ou d'une tradition encore acceptable. Il manifeste régulièrement pour imposer la question de la fin des spectacles cruels dans le débat public.

Madame,

Par courriel en date du 2 décembre 2025, la Commission d'accès aux documents administratifs a notifié au ministère de la culture la demande d'avis n° 20258398, enregistrée le 21 octobre 2025, relative à votre demande de communication, par courrier électronique ou postal, du document ayant autorisé le musée Taurin de l'Union Taurine Biterroise à utiliser le logo du ministère de la culture dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées 2025.

Nous avons l'honneur de vous présenter les observations suivantes. Le ministère de la culture n'a enregistré aucune demande de la part de l'Union Taurine Biterroise. Le document demandé est donc inexistant.

Nous informerons la Commission d'accès aux documents administratifs des suites données à votre demande en application de l'article R. 343-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées,

Pour la sous-directrice des affaires juridiques :

Le bureau du droit public général

Sous-direction des affaires juridiques

Service des affaires juridiques et internationales





Union taurine biterroise

10 mai ·

...

Le Musée Taurin au 7, rue Massol sera ouvert de 18 H à 22 H 30. Visites guidées ou libres avec l'Union Taurine Biterroise.

Un patrimoine atypique dans un lieu chargé d'histoire !!!

